

Il est porté à la connaissance du public que conformément aux dispositions prévues à l'article 16 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, Monsieur le Ministre du Travail et de l'Emploi a délivré l'autorisation à **ORANGE COMMUNICATIONS Luxembourg** (arrêté N° **1/2024/0109** du **12 décembre 2024**) pour l'exploitation d'un site d'installations radioélectriques fixe à Bettembourg, 103, route d'Abweiler.

Un recours contre lesdites décisions est ouvert à tous les intéressés en général auprès du Tribunal administratif dans un délai de 40 (quarante) jours à dater du premier jour de l'affichage de la présente et doit être interjeté sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau des Avocats à la Cour.

Affichage : du **24 décembre 2024** au **1 février 2024**

Bettembourg, le 17 décembre 2024

Pour le collège des Bourgmestre et Echevins


Damien NEY
Secrétaire Communal


Laurent ZEIMET
Bourgmestre

